



**RÉDUIRE
NOS ÉMISSIONS DE GAZ
À EFFET DE SERRE
SANS PÉNALISER LES FRANÇAIS**

RÉDUIRE NOS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE SANS PÉNALISER LES FRANÇAIS

Sommaire

- 4 1 CONSTATS
- 13 2 AXES DE RÉFLEXION
- 14 Objectifs de 1 à 8



CONSTATS
CONSTATS

Le réchauffement climatique de la planète est irréfutable et lié à l'activité humaine

Le réchauffement de la planète est irréfutable et d'origine humaine. Il est lié à l'accroissement des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, eux-mêmes liés à l'impact des sociétés humaines. On en trouve confirmation dans toutes les mesures effectuées depuis le début des années 1960. Elles attestent à la fois de la hausse des températures et des émissions de CO₂. Si des cycles naturels de hausse de température et de CO₂ ont toujours été observés au cours des temps géologiques, l'anormalité actuelle de ces cycles ne peut s'expliquer que par l'intervention humaine.

Si personne ne remet en cause l'urgence climatique, il est toutefois important de ne pas systématiquement assimiler climat et météo. Tous les événements météorologiques (précipitations, canicules etc.) ne sont pas des preuves de réchauffement climatique. En revanche, la fonte significative des glaciers en est une preuve irréfutable.

Les preuves du réchauffement climatique et de l'accroissement de CO₂ dans l'atmosphère ne sont pas que scientifiques. Ainsi, la corrélation entre hausse du CO₂ et hausse de la croissance économique observée entre 1850 et aujourd'hui prouvent l'incidence humaine. Il est également intéressant d'observer la stagnation des deux courbes lors de la Seconde Guerre mondiale : la production cesse d'augmenter, le CO₂ également.

La neutralité carbone n'est pas atteignable si on ne développe pas le CCUS

En fonction de nos actions futures et de leurs impacts sur la teneur en CO₂ dans l'atmosphère, le GIEC a considéré trois scénarios. A l'horizon 2100, 450 ppm de teneur en CO₂ dans l'atmosphère auraient comme conséquence d'augmenter la température de deux degrés supplémentaires, 560 ppm de CO₂ de 3 degrés supplémentaires. Si nous ne changeons rien à nos comportements, le seuil de 730 ppm serait atteint en 2100 et provoquerait une hausse supérieure à 3 degrés. En 2020 nous approchons les 420 ppm de CO₂ dans l'atmosphère.

L'objectif de la COP21 est de limiter l'accroissement de température à +2 degrés, ce qui correspond au premier scénario du GIEC. Atteindre ces objectifs requiert de modifier profondément nos habitudes de production et de consommation. Il s'agit notamment d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Or, tous les scénarios sérieux prédisent que le mix 2050 contiendra encore une part significative d'énergies fossiles avec un mix profondément modifié : presque plus de charbon, beaucoup moins de pétrole mais davantage de gaz. Atteindre la neutralité carbone ne signifie donc pas zéro fossile mais un solde de zéro émission. Les émissions résiduelles devront donc être « capturées ». Les principaux capteurs naturels de CO₂ sont les végétaux. Planter des arbres est donc une première méthode pour atteindre la neutralité carbone. Mais, cette méthode ne pourra couvrir que très partiellement le captage. Aussi faudra-t-il développer la technique du CCUS (Carbon Capture, Utilization and Storage ou séquestration géologique du dioxyde de carbone). Elle consiste à capter le CO₂ concentré produit par de gros émetteurs (centrales électriques, industrie sidérurgie, cimenteries, verriers etc.) et le réinjecter dans le sous-sol.

La mise en œuvre du CCUS à grande échelle représente un défi technologique et économique. Cette technique pose encore un certain nombre de problèmes dont l'étanchéité du stockage en profondeur (plusieurs milliers de mètres). Notons que s'il n'est pas réinjecté, le CO₂ peut aussi être valorisé : en conditions super-critiques (entre l'état liquide et gazeux), il agit comme un solvant très efficace.

L'énergie de la France est une des moins carbonées au monde

Rappelons d'abord quelques définitions-clé. Deux indicateurs caractérisent la qualité d'un mix énergétique :

Intensité carbone : c'est le rapport entre la quantité de CO₂ émise et la quantité d'énergie consommée. Plus l'intensité carbone est basse moins l'énergie émet de GES. L'intensité carbone représente l'efficacité environnementale d'une économie.

Intensité énergétique : c'est le rapport entre l'énergie consommée et la richesse produite (PIB). Plus l'intensité énergétique d'un pays est basse plus son économie est efficace. L'intensité énergétique représente donc l'efficacité énergétique d'une économie...

Le tableau ci-dessous compare les différents indicateurs par pays et montre la très bonne place de la France notamment, en termes d'émissions GES, par rapport aux moyennes européenne et mondiale.

Pays/Région	Intensité éner- gétique	Intensité éner- gétique	car- bone	Sobriété éner- gétique	Emissions par habitant
	MWh/k\$	kg _{co2} /MWh		MWh/hab	t _{co2} /hab
Non-OCDE	2.87	224		15	3.39
Chine	2.80	248		27	6.77
Inde	3.46	263		7	1.83
Russie	5.29	177		61	10.76
Monde	1.88	210		21	4.46
OCDE	1.25	190		51	9.60
Etats-Unis	1.30	192		82	15.73
Allemagne	0.95	193		45	8.75
RU	0.78	176		34	5.93
France	1.02	110		42	4.65
Europe	1.05	177		38	6.78

Mix énergétique mondial

Le mix énergétique mondial contenait en 2018, 85 % d'énergies fossiles. Le mix européen n'en renferme que 76 %. C'est nettement moins que la Chine (88 %) et les États-Unis (86 %). L'Européen émet à peine plus que le Chinois (pourtant trois fois plus nombreux) mais deux fois et demi moins que l'Américain, l'un des plus mauvais élèves du monde.

Depuis 2006, plus de 4 300 milliards de dollars ont été investis dans le monde pour développer les énergies renouvelables et pourtant les émissions se sont accrues de 10 %. La planète a mis en œuvre, en 2018, 145 GW de puissance renouvelable supplémentaire pour un coût de 332 milliards de dollars. Cependant, ces nouveaux GW n'ont couvert que 18 % de l'accroissement de la consommation d'énergie contre 71 % pour les fossiles.

Le nucléaire, qui pourrait impacter significativement la décarbonation du mix mondial, est de plus en plus marginalisé. Il n'a contribué qu'à hauteur de 4 % à la croissance de la consommation mondiale en 2018 et ses investissements ne représentaient que 3 % des investissements énergétiques globaux.

Mix énergétique français

- La France possède l'un des mix les plus décarbonés du monde (51 % de fossiles vs 85 %) et émet deux fois moins que l'Allemagne, dont le mix contient toujours 80 % de fossiles. La France n'émet que 1 % des émissions mondiales de GES.
- Le charbon a presque totalement disparu du mix français (3% du mix).
- Le nucléaire correspond à 42 % du mix primaire et produit 71 % de l'électricité, l'hydro correspond à 2 % du mix primaire et produit 10 % de l'électricité, en y ajoutant les ENR (6 % du mix électrique en 2018), la France a donc une électricité quasi-décarbonée (à 89 %).

La France a des progrès à faire pour réduire son intensité énergétique

Même si la France apparaît comme l'un des meilleurs élèves du monde, elle possède aujourd'hui encore d'importantes marges de progrès pour réduire les GES. Les deux leviers les plus importants sont la diminution de notre consommation d'énergie fossile et la réduction de l'intensité énergétique de notre économie, en augmentant l'efficacité énergétique.

En 2018, la consommation énergétique en France se répartissait comme suit : habitat (37 %), transports (27 %), industrie (27 %).

Il faut en priorité décarboner les transports (91 % fossiles), l'industrie (54 % fossiles) et réduire la consommation dans l'habitat (43 % fossiles).

Cette décarbonation se fera en grande partie via une électrification de la société : électrification des transports courte distance, électrification pour produire de l'hydrogène vert pour les longues distances (voitures mais aussi camions, avions et bateaux), électrification pour remplacer dans l'habitat les chaudières au fioul et au gaz par des pompes à chaleur.

Les sources d'électricité intermittentes, si elles peuvent contribuer jusqu'à 30 % du mix électrique, ne pourront jamais à elles seules décarboner l'ensemble du mix. Aussi le mix du futur sera-t-il arc-en-ciel incluant l'hydraulique, le nucléaire et un peu de biomasse pour pallier les intermittences du solaire et de l'éolien.

La crise du Covid-19 nous démontre que la transition énergétique ne peut se faire au détriment de la croissance et qu'il est primordial de changer la politique énergétique du gouvernement

La crise du Covid-19 aura des conséquences environnementales positives dans la mesure où la consommation d'énergies fossiles devrait se contracter de façon significative par rapport à 2019 et, avec elle, les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique.

Parallèlement le confinement total faisant suite à la pandémie constitue un essai grandeur nature de la société de décroissance prônée par certains mouvements écologistes. Même si la décroissance entraîne mécaniquement, via la contraction de l'activité économique, une réduction des émissions de GES, elle n'est pas pour autant viable de par ses conséquences sociales : la chute de 11 % du PIB anticipée par l'INSEE en 2020 se traduira par un accroissement vertigineux du chômage, de la dette et probablement de l'inflation.

Rejeter le modèle décroissantiste et souhaiter un retour rapide à la croissance économique ne doit pas pour autant encourager un recours facile aux énergies fossiles dont les cours se sont effondrés.

Le recours aux hydrocarbures bon marché pour soutenir la reprise, associé à une baisse significative des investissements dans les technologies vertes, pourrait mettre un coup d'arrêt à la transition énergétique et faire repartir les émissions à la hausse en 2021 et 2022 comme ce fut observé après la crise de 2009. Les premiers à pâtir d'une crise économique sont en effet les investissements en recherche et développement : les entreprises, en manque de trésorerie, privilégiant le court terme au long terme, pourraient, dans les années à venir, fortement différer voire réduire leurs budgets de R&D consacrés à la transition énergétique (voitures électriques et à hydrogène, bateaux au gaz naturel). Il y a donc, à moyen terme, un vrai risque que l'urgence climatique redevienne une variable d'ajustement économique et ne soit plus intégrée dans les stratégies du futur.

Il faut au contraire saisir la récession faisant suite à la pandémie comme une opportunité pour remettre à plat les politiques de transition énergétique qui ne sont pas efficaces. Il faudra notamment rééquilibrer le financement des énergies renouvelables intermittentes pour investir davantage dans l'habitat, les trans-ports et l'industrie.

Par ailleurs, la crise sanitaire a mis en évidence la nécessité pour la France de retrouver une indépendance sanitaire mais également de limiter, dans la mesure du possible, sa dépendance industrielle et énergétique. Pour cela, il faut éviter à tout prix de supprimer, pour des raisons idéologiques, des activités qui nous rendraient encore davantage dépendants.

Remplacer massivement le nucléaire par des énergies renouvelables, comme le souhaitent Les Verts, provoquerait une perte supplémentaire de souveraineté énergétique au profit des équipements renouvelables, fabriqué à 90 % dans le sud est-asiatique mais aussi une perte de souveraineté vis-à-vis de nos voisins européens.

L'actuelle Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) ne permet pas une transition énergétique efficace et ses objectifs sont à revoir

Afin de réduire à 50 % la part de nucléaire dans la production d'électricité d'ici 2035, la PPE prévoit de fermer 14 réacteurs de 900 MW, à commencer par la centrale de Fessenheim dont le premier réacteur a été arrêté en février dernier et dont l'arrêt total a eu lieu le 29 juin 2020. Le remplacement du nucléaire serait assuré par une montée en puissance des ENR : 40 % de renouvelable dans la production d'électricité d'ici 2030 ce qui représente 32 % des ENR dans le mix énergétique. Cela représente presque un doublement par rapport à aujourd'hui : augmentation de 50 % pour l'éolien et multiplication par 3 ou 4 du solaire. Le coût annuel des subventions est estimé à 1,8 milliard d'euros.

En même temps, la PPE prévoit de réduire la consommation d'énergie fossile : - 80 % pour le charbon ; - 34 % pour le pétrole et -22 % pour le gaz naturel.

Si nous soutenons l'objectif de baisser globalement la part des énergies fossiles, il est nécessaire de revoir l'objectif de croissance de l'éolien et du solaire : la Cour de comptes a déjà alerté, dans son rapport de 2018, sur les coûts exorbitants pour l'État du soutien au solaire et à l'éolien : 121 milliards d'euros entre 2001 et 2019 et 7 milliards d'euros supplémentaires par an en 2025.

Par ailleurs, la plupart de ces technologies vertes étant importées de Chine (éoliennes, panneaux solaires, piles à combustibles et batteries) cette stratégie augmenterait mécaniquement notre dépendance énergétique et ce, même si l'Europe essaye de se lancer dans la fabrication des technologies vertes (i.e.

« Airbus des batteries »). Ces dernières sont en effet truffées de métaux rares et semi rares extraits principalement en Chine et en Amérique du Sud (pour le lithium). Relocaliser l'industrie verte en Europe ne pourrait se faire qu'en ouvrant des mines de lithium et de métaux rares : l'opinion publique est-elle réellement prête à soutenir une telle initiative ?

Il serait donc préférable de réorienter les financements vers l'habitat pour y réduire à la fois la consommation d'énergie et les émissions de GES. Cette initiative permettrait de soutenir nombre de filières industrielles non délocalisables et générant de l'emploi et de la richesse en France. Cela pourrait se faire à travers le lancement d'un plan de rénovation des bâtiments à grande échelle.

Parallèlement, l'objectif de réduction du nucléaire dans l'électricité à 50 % d'ici 2035 est à récuser. Il faut au contraire prolonger la durée de vie du parc existant en lançant sous le contrôle de l'ASN un grand plan de carénage mais aussi engager la construction de 6 EPR de nouvelle génération, dès que la filière industrielle aura prouvé sa capacité à en maîtriser les coûts et les délais.

Le gouvernement veut aussi électrifier totalement le parc automobile à hauteur de 5,3 millions de véhicules particuliers à batterie ou hybrides rechargeables, et installer 100 000 bornes de recharges ouvertes au public ; développer timidement l'hydrogène vert dans les transports (50 000 véhicules légers et 2 000 véhicules lourds, 100 stations en 2028) et dans l'industrie et remplacer, d'ici à 2028, 20 000 chaudières à charbon et 3,5 millions de chaudières fioul par un chauffage renouvelable (biomasse solide, pompe à chaleur, solaire thermique, raccordement réseau de chaleur renouvelable) ou éventuellement par des chaudières à gaz (de préférence biogaz) à très haute performance énergétique.

Notre position est différente sur les véhicules électriques, car il est nécessaire d'intégrer dans le bilan carbone d'un véhicule l'amont de sa construction en considérant le cycle de vie complet du véhicule et non pas seulement les émissions de GES rejetées durant sa phase d'utilisation. En procédant de la sorte, on démontre aisément que la solution pour décarboner le transport ne réside pas dans le tout électrique. Sur les trajets urbains et périurbains la voiture électrique à batterie représente une solution crédible. En revanche, pour des raisons d'autonomie, de temps de charge, de recyclage et d'émissions en amont, son utilisation systématique est à proscrire sur les longues distances. Aussi aurons-nous encore besoin, dans les années à venir de moteurs thermiques utilisés soit dans les voitures hybrides, soit via l'utilisation de carburants moins polluants comme le GNV ou les biocarburants.

Par ailleurs, les investissements prévus dans l'hydrogène sont beaucoup trop

timides alors qu'il faudrait faire de ce secteur une priorité. L'hydrogène a de nombreux avantages : au-delà d'être un vecteur énergétique décarboné qui ne rejette que de l'eau, c'est également une énergie qui peut se stocker après électrolyse. Il élimine les problèmes de temps de charge et d'autonomie puisqu'il permet de fabriquer l'électricité directement à bord des voitures, des camions des bus, des trains, des bateaux et même des avions grâce à des piles à combustible. Aujourd'hui il représente moins de 2 % de la consommation mondiale d'énergie mais sa demande pourrait globalement être multipliée par dix d'ici à 2050 : à titre d'exemple la SNCF prévoit de remplacer son parc de train diesel par de l'hydrogène d'ici 2035 ; l'Allemagne vient d'adopter un plan de développement de l'hydrogène de 9 milliards d'euros. Énergie d'avenir, l'hydrogène présente toutefois quelques externalités négatives. Il s'agit notamment d'un combustible dont les limites d'inflammabilité sont très larges. Bien que les problèmes de sécurité associée puissent se gérer sans difficulté, ces aspects sécurité ne doivent pas pour autant être occultés vis-à-vis de l'opinion publique. La France doit devenir un leader dans ce secteur d'avenir.

Enfin, si nous recommandons de soutenir les mesures de la PPE relatives à l'isolation thermique des bâtiments et de supprimer progressivement le chauffage charbon et le chauffage fioul, la rénovation thermique doit d'abord et avant tout se concentrer sur les « passoires thermiques » (E/F/G). Il est aussi nécessaire d'évaluer en continu la performance des installations de chauffage renouvelable installées en substitution et de remplacer les CITE par des primes, beaucoup plus concrètes et visibles pour les particuliers. Il faut à la fois proposer des solutions innovantes et les intégrer dans un plan de grande envergure qui serait financé par la réaffectation des subventions excessives destinées au développement de l'éolien, notamment.

Il faut veiller à l'acceptabilité sociale de la transition énergétique

Le point de départ de la crise des gilets jaunes fut l'augmentation des taxes sur les carburants. La transition écologique ne peut se faire sans l'acceptation des citoyens. La transition se doit notamment de prendre en compte les inégalités sociales et territoriales. Ainsi, contrairement aux habitants des agglomérations urbaines qui peuvent aisément se déplacer dans les transports en commun, les habitants des zones rurales sont obligés de prendre leur voiture pour aller travailler. En France, 1/3 de la population vit dans des territoires ruraux représentant 80 % du territoire. Les plus défavorisés souvent sans alternatives ne doivent pas être stigmatisés. Il faut au contraire les accompagner financièrement.

Seuls 20 % de la fiscalité écologique sont affectés à la transition énergétique

L'ensemble de la fiscalité écologique représente environ 50 milliards d'euros dans le budget de l'État, c'est à dire plus que l'impôt sur les sociétés. Or, force est de constater, qu'elle est fragmentée, illisible et mal affectée. A titre d'exemple, sur les 37 milliards de recettes de la TICPE en 2019 seulement 20 % ont été affectés à la transition écologique : 7,2 milliards pour les aides au développement d'énergies renouvelables et 1,2 milliard vers l'Agence de financement des infrastructures de transport en France. Trop souvent l'affectation de la fiscalité écologique est détournée au profit du tonneau des Danaïdes du budget de l'État.

Rendre la fiscalité écologique acceptable nécessite de l'affecter entièrement à la transition énergétique et d'apporter davantage de clarté, de cohérence et de lisibilité pour que le citoyen ait conscience de ce qu'on lui prélève et dans quel but. Cela vaut autant pour la fiscalité des carburants que pour le financement des ENR.



AXES DE
RÉFLEXION

**AXES DE
RÉFLEXION**

Objectif 1 : Baisser la consommation d'énergie et les émissions de GES dans l'habitat (43 % de fossile)

Lancer un grand plan d'isolation des bâtiments en réorientant une part des financements dédiés à l'éolien et au solaire afin de soutenir le BTP, une filière industrielle très créatrice d'emplois.

Remplacer le CITE par des primes, beaucoup plus concrètes et visibles pour les particuliers. A défaut, revenir au CITE sans conditions de ressources. Le gouvernement a fait un mauvais choix en transformant le CITE en avance de travaux pour les seuls ménages modestes car il a exclu de ce fait 20 % de ménages plus aisés qui réalisent 50 % des travaux de rénovation énergétique. Il faut également augmenter l'enveloppe globale du CITE et étendre la palette des travaux éligibles mais les conditionner aux seules performances énergétiques de l'habitat.

Faire un devis systématique des bâtiments à rénover pour évaluer l'aide publique nécessaire ; proposer des prêts à taux zéro et les réserver en priorité aux passoires thermiques avec un diagnostic solide, des caméras thermiques etc. Il faut aussi rendre possible la démolition et la reconstruction des logements si nécessaire ; encourager le remplacement de toutes les chaudières à fioul encore en utilisation par des pompes à chaleur ou, à défaut, par des chaudières à gaz.

Soutenir les mesures de la PPE relatives à la suppression du chauffage charbon et du chauffage fioul, à condition de garantir la performance des installations de chauffage renouvelable installées en substitution.

Objectif 2 : Réduire les émissions GES dans les transports (91 % fossiles)

Limitier le soutien public aux véhicules électriques à batterie et véhicules hybrides équipés d'une batterie de capacité limitée (autonomie jusqu'à 200 km) correspondant à un usage urbain et périurbain pour des trajets quotidiens.

Promouvoir des moteurs à basse consommation et des carburants de moins en moins polluants :

- Encourager les motoristes à développer le moteur thermique 2l aux 100

kms (réduction de poids, voitures plus aérodynamiques, s'éloigner des SUVs)

- Promouvoir le GNV (Gaz naturel pour véhicule), pour les camions et les bateaux à court et moyen terme ;

- Promouvoir les biocarburants à court, moyen et long terme. Pour cela soutenir fiscalement les filières de l'éthanol et du bio-diesel pour inciter les pétroliers à augmenter les volumes d'incorporation.

Objectif 3 : Investir davantage dans l'hydrogène et propulser la France comme leader de cette énergie

Engager un plan de développement très ambitieux de la mobilité hydrogène, intégrant les véhicules des particuliers, en soutenant les technologies françaises et européennes. Il faut multiplier par dix les investissements dans l'hydrogène (seulement 80 millions d'euros par an sont prévus par la PPE) et positionner la France comme futur leader dans ce secteur.

Objectif 4 : Revenir sur les objectifs de développement à outrance des énergies renouvelables intermittentes (éolien et solaire) et privilégier la délocalisation des ENR

Appliquer un moratoire sur l'éolien terrestre et continuer le même rythme d'investissement dans le solaire, et, avec les subventions économisées, réinvestir dans la rénovation énergétique des bâtiments ou la décarbonation des transports.

Développer la cogénération. Cette technologie est à développer fortement car elle permet de récupérer la chaleur fatale produite dans les centrales électriques pour produire l'eau chaude. La cogénération peut s'appliquer à toute centrale thermique et donc également à partir de la méthanisation des déchets. Des petites centrales à cogénération pourraient alors intervenir localement en support de parcs renouvelables. La méthanisation est par ailleurs un atout pour les agriculteurs car le biogaz permet une autonomie énergétique, une revente de l'électricité et le digestat peut être utilisé comme fertilisant. Le biométhane peut aussi être utilisé dans les moteurs ou injecté dans le réseau.

Développer la biomasse car c'est une des solutions pour assurer la sécurité des approvisionnements et la durabilité de l'énergie. Soutenir le plan de l'UE en faveur de la biomasse pour structurer une véritable filière européenne.

Objectif 5 : Maintenir en exploitation le parc nucléaire existant et investir dans un programme industriel de construction d'EPR de nouvelle génération

Prôner l'idée du mix ENR/nucléaire/biogaz et travailler sur l'image du nucléaire en France en rappelant qu'aujourd'hui la France produit une électricité à 90 % sans CO₂, grâce au nucléaire.

Exiger un moratoire sur la fermeture de 14 réacteurs prévues par la PPE. La fermeture de Fessenheim à elle seule coûte à la France 4,4 milliards d'euros. Il faut chercher à conserver la part actuelle du nucléaire dans le mix énergétique

français.

Maintenir en exploitation le parc existant en prolongeant la durée de vie des réacteurs jusqu'à 60 ans par des investissements de maintenance et de sûreté (grand plan carénage) sous le contrôle de l'ASN, et conformément aux avis et préconisations de l'AIE et du GIEC.

Engager la construction de 6 EPR de deuxième génération dès que la filière industrielle aura pu prouver sa capacité à en maîtriser les coûts et les délais.

Recouvrer notre souveraineté dans les technologies de pointe du secteur nucléaire et hydraulique (turbines), passées sous pavillon américain en 2014.

Engager une campagne de communication et d'information et renommer le nucléaire « énergie décarbonée de transition à bas coût ».

Objectif 6 : Développer la recherche dans les nouvelles technologies et soutenir les projets innovants qui ont été abandonnés (Astrid, ITER, centrales à sel de thorium, etc.)

Investir dans la technologie CCUS (Carbon Capture, Utilization, and Storage ou séquestration géologique du dioxyde de carbone). A titre d'exemple, le projet Northern Lights, piloté par le gouvernement norvégien, et dans lequel sont engagés Equinor, Shell et Tota, pourrait devenir le premier site de stockage de dioxyde de carbone au monde provenant de sources industrielles de plusieurs pays européens. 800 000 tonnes de CO₂ pourraient ainsi être captées et stockées chaque année pour une capacité totale de cinq millions de tonnes.

Objectif 7 : Mobiliser les collectivités territoriales, notamment par le développement des Contrats de Transition Énergétique

Objectif 8 : Trouver des consensus au sein de l'Union européenne

Instaurer une taxe carbone aux frontières de l'UE. La Commission européenne envisage de présenter les textes sur le mécanisme d'ajustement carbone normalement au deuxième semestre 2021. Il faut soutenir cette initiative le temps d'en connaître les détails, notamment le nombre des secteurs concernés, le taux et l'affectation de la taxe, etc.

Intégrer l'intensité carbone et l'intensité énergétique dans le calcul de l'Indice de développement humain. Il faudrait revoir les critères de l'IDH, (qui ne prend en compte que le PIB/hab., l'espérance de vie et le niveau d'éducation), pour prendre en compte l'intensité carbone et l'intensité énergétique, considérant la priorité écologique.

Soutenir, au niveau européen, la mise en place d'une norme pour limiter le contenu carbone de l'électricité.



MERCI DE PRENDRE QUELQUES INSTANTS POUR NOUS FAIRE PART DE VOTRE RESSENTI VIA LE LIEN CI-DESSOUS

<https://bit.ly/3k0vK6y>

RAPPORT D'ÉTAPE DES FORUMS

JUILLET 2020



RETROUVEZ LE RAPPORT D'ÉTAPE DES FORUMS THÉMATIQUES DES RÉPUBLICAINS



DÉCOUVREZ NOS AUTRES LIVRETS